



## MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI AUPRÈS DES NATIONS UNIES À NEW YORK

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Réf : 204.02.17 / *MAO* / MAECD / 2024

La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York présente ses compliments au Bureau des Affaires Juridiques de l'Organisation des Nations Unies à New York et, **se référant à la Note Verbale référencée: LA/COD/4 du 13 Février 2024** invitant les Etats membres à soumettre des renseignements pour la préparation du rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement de la République du Burundi n'a pas enregistré de cas connus et rapport relatifs à la violation de la protection et de la sécurité des Missions et Représentations Diplomatiques et Consulaires, jouissant du statut diplomatique auprès des Organisations Internationales.

La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York saisit cette opportunité pour renouveler au Bureau des Affaires Juridiques de l'Organisation des Nations Unies à New York, les assurances de sa haute considération.

New York, le 26 Avril 2024

**BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**NEW YORK**